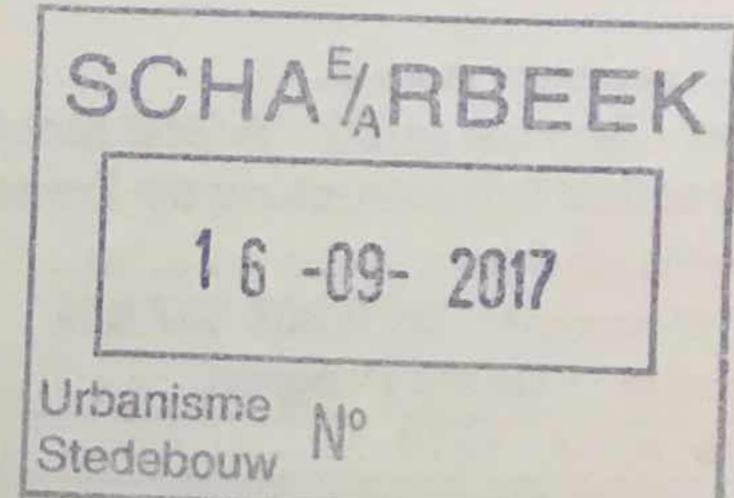


## DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME OUVRAGES GARE DU NORD

09/06/2017 INDICE D



1.

- DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME
- LES RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU TITRE DE PROPIÉTÉ DU BIEN EN CAUSE
- UNE COPIE DE L'AVERTISSEMENT AU PROPRIÉTAIRE
- UNE COPIE DU MANDAT
- L'AVIS DU SIAMU
- LA NOTE PRÉPARATOIRE A L'ÉTUDE D'INDICES OU LE RAPPORT D'INCIDENCE
- LA DÉCLARATION DE CONFORMITÉ D'UNE RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DU SOL OU L'ENGAGEMENT DE PRODUIRE CETTE RECONNAISSANCE AVANT LA DÉLIVRANCE DU PERMIS D'URBANISME SOLLICITÉ
- LA NOTE MOTIVÉE OU TOUT AUTRE DOCUMENT EXIGÉ PAR LE PLAN D'AFFECTATION DU SOL OU RÈGLEMENT D'URBANISME
- BIENS CLASSÉS OU INSCRIT SUR LA LISTE DE SAUVEGARDE
- LES PHOTOS SIGNIFICATIVES DE LA SITUATION EXISTANTE

Dressé par :

De Keyser François-Xavier



Arenbergstraat 13 1000 Brussel T: +32 2 380 35 40 F: +32 2 380 36 08

www.swecobelgium.be

## Maître d'ouvrage - Bouwheer

Service public federal Mobiles or francación federale Overbediade sur Mondiaes en Europey

Samenwerkingsakkoord tussen de Federale staat en het Brussels Hoofdstedelijk Gewest van 15/09/1993 Accord de Coopération du 15/09/1993 entre l'Etat fédéral et la Région de Bruxelles-Capitale Rue du Progrès 56, 1210 Bruxelles

T: 02/277.31.11 - F: 02/277.46.46

www.mobilit.fgov.be



www.beliris.be

## Région de Bruxelles-Capitale

## ANNEXE 1.

00

DEMANDE	DE PE	RMIS D'	URBA	NISME
The state of the s	Control Control Control Control	The second secon		

CADRE I	Identité du demandeur (	signataire du cadre XIV)	
Je soussigné(e	e)		
D person	ne physique		
- Company - Comp	Annual Section Control of the Contro	Nom :	
		······································	no . bte .
Code postal:		calité :	
		GSM:	Fay -
E-mail:			
personn	e morale		
		té et Transports - BELIRIS - Direction gér	nérale Mobilité et Sécurité routière -
Direction In	ifrastructure de Transp	ort	
	que:		
	e: BE 0 308 357 852	Service :	
		Localité : Bruxelles	
		Nom du représentant : Timmermans	
		GSM :	
-mail :			
	alles da :		
gissant en qu			
propriétai			
copropriét			
	un droit réel sur le bien		
locataire		compte de : . Société des Transports Interco	mmunaux de Bruxelles (mandat en
nnexes (ma	ndat à joindre à la demande,	/ 	
autre (a pr	eciser):		
rsonne à con	tacter (si différente du dema	ndeur mentionné ci-dessus ou si plusieurs demande	rurs):
Mme - Préno	m · Chirstophe	Nom : Corman	
	- Deniest Davidonor		
léphone +32	2 563 83 17	GSM: +32 485 563 202	Fax :
nail : Christo	ophe.Corman@stib.brus	ssels	
resse (en Belg	gique) à laquelle les admini	strations envoient le courrier dans le cadre de la	demande (si differente de cette du demande
etinumba of da	reve ou ei nlucioure domando	nurs):	
		NT	
			*************
le postal :		Localité :	*************************************
lorrana la de	mande est introduite par ph	sieurs personnes (physiques ou morales), indique	r les coordonnées des autres demandeurs su
wisque iu ue	plémentaire (copie du cadre	TO THE PARTY OF TH	

CADRE II	Localisation du bien concerné par la demande
Contract to the last to the la	

Code	Commune	Adresse	N'		Bte	Cadastre					
postal			de	à		Division	Section	N°			
1030	Schaerbeek	Rue du Progrès	86	88		21908E0016/03					
-											
Less III											

	beek formation) à Bruxelles – dossier : Beliris 1.26.1. de de permis d'urbanisme – Ouvrages Gare du Nord
	***************************************
CADE	RE IV Identification de la demande – Types d'actes et travaux (cocher le(s) type(s) de travaux concernés par la demande)
□ 1	. Construire, reconstruire, transformer et/ou placer une installation fixe
	1.1 avec l'intervention obligatoire d'un architecte (cfr chap. II et chap. III, section 1, sous-section 1 de l'arrêté)
	1.2. sans l'intervention obligatoire d'un architecte (cfr chap. II et chap. III, section 1, sous-section 2 de l'arrêté)
□ 2	2. Démolir sans reconstruire (cfr chap. II et chap. III, section 2 de l'arrêté)
	3. Modifier la destination ou l'utilisation de tout ou partie d'un bien bâti (cfr chap. II et chap. III, section 3 de l'arrêté)
	4. Modifier le nombre de logements dans une construction existante (cfr chap. II et chap. III, section 3 de l'arrêté)
	5. Placer (nombre) dispositif(s) de publicité (cfr chap. II et chap. III, section 4, sous-section 1 de l'arrêté)
	6. Placer (nombre) enseigne(s) et/ou publicité(s) associée(s) à l'enseigne (cfr chap. II et chap. III, section 4, sous-section 2
l'arrê	té)
	7. Modifier la destination ou l'utilisation d'un bien non bâti (cfr chap. II et chap. III, section 5 de l'arrêté)
	8. Utiliser un terrain pour le dépôt, pour le stationnement de véhicules ou pour le placement d'installations mobiles pouvant être utilisées
pour	l'habitation (cfr chap. II et chap. III, section 6 de l'arrêté)
	9. Abattre (nombre) arbre(s) à haute tige (hors voirie) (cfr chap. II et chap. III, section 7 de l'arrêté)
	10. Aménager un espace vert et/ou modifier le relief du sol, déboiser ou encore défricher ou modifier la végétation d'une zone dont le
Gouv	vernement jugerait la protection nécessaire (cfr chap. II et chap. III, section 8 de l'arrêté)
	11. Réaliser des travaux d'infrastructure et/ou d'aménagement urbain (cfr chap. II et chap. III, section 9 de l'arrêté)
	12. Placer ou modifier une installation de télécommunication (cfr chap. II et chap. III, section 10 de l'arrêté)
$\boxtimes$	13. Placer des installations temporaires événementielles ou liées à un chantier (cfr chap. II et chap. III, section 11 de l'arrêté)
	14. Réaliser des actes et travaux concernant un bien classé ou inscrit sur la liste de sauvegarde ou en cours de classement ou d'inscri
(cfr	chap. Il et chap. IV de l'arrêté) (le cas échéant, cocher également le(s) type(s) d'actes et travaux visés aux points 1 à 13).
	15. Autre

Particularité(s) de la demande (cocher le(s) type(s) de procédure concernée par la demande)

CADE		NB: les	surfaces con cas de bâtim	cies de plancher (in nmunes (dégagemes ents multiples, rem omporte plus de niv	nts, communs,) plir le tableau ci-c	sont à répartir au lessous pour la gle	prorata des au balité du proj	ctivités resp et et un tabl	eau par bi	âtimen	t détaill	ant les	données annexe	pertin	entes.			
GLOSS RÉGIC	SAIRE DU PLAN ONAL ECTATION DU SOL	#15 mm v mm	-3	-2	-1	Total sous-	0	+1	+2	+3	+4	+5	+6	+7	+8	+9	+10	Total hors-
Logem	ent	Existant																
		Projeté																
Bureau		Existant																
		Projeté																
	ment d'intérêt	Existant			727,565	727,565	727,565	727,565	541,831									1996,961
collect	if ou de service public	Projeté																
Comm	erce	Existant																
		Projeté																
Comm	erce de gros	Existant																
		Projeté																
Grand commerce spécialisé		Existant																
		Projeté																
Etablissement hôtelier	sement hôtelier	Existant																
		Projeté																
	artisanales	Existant																
		Projeté																
ves	de haute technologie	Existant																
icti		Projeté																
npc	industrielles	Existant																
pro		Projeté																
tes	de production de	Existant																
5	services matériels	Projeté																
7 × 10	de production de	Existant																
	biens immatériels	Projeté																
	és logistiques	Existant																
CHVILL	25 Togistiques	Projeté																
San Ball	ntranacage	Existant																
epove	entreposage	Projeté																
, ,	\ made at a max	Existant																20.94
utre (a	préciser)		121.5	1856.75	1856.75	3835	39.84			-								39.84
					727,565	727,561	727,561	727,56	1 541,83	1								Company of the Compan
otal d	e la superficie	Existant	121.5	1856.75	1856.75	3835	39.84					and the		J. Sec. London				39.84



VOIRIES:	Hiérarchie		Propriété						
	résidentielle	□interquartier	Commi		arivoa				
	⊠ locale	principale			privée				
Nature des travaux	The second secon	☐en totalité (de façades à faç	⊠régiona		autre:				
	. La cicci	⊠en partie du profil en trave	ades) 🖾 a	renover/modi		n totalité (de façades à façades)			
Aménagement		Esteri partie du profit en trave		4 4	en partie du profil e				
Aire d'intervention (s	unarficia totala au m	2)		stant		Projeté			
		,	19	20		1920			
	ficie totale en m²)		16	20		1620			
	perméable (superficie			)		0			
	néable (superficie to	tale en m²)	30	00		300			
Berme/pelouse (m²)			***************************************						
Berme/pelouse (m line	aires)		***************************************						
Arbre à haute tige (noi	mbre)								
Arbre à haute tige (ess	ence) (NB : en cas d	'essences variées,	***************************************		***************************************				
ournir un tableau sim	ilaire complémentais	re, en annexe)	***************************************	***************					
					Type d	e revêtement			
			Existant	Proje		Projeté			
oirie (m²) dont:			***************************************	***************************************					
<ul> <li>chaussée carrossab</li> </ul>			552	*************	Acnhalte	Asphalte			
- chaussée carrossab			88						
- stationnement glob			60	***********	Pavés porphyre	Pavés porphy			
	al (nombre d'emplac		10	**********					
	(nombre d'emplace	A CONTRACTOR OF THE CONTRACTOR	***************************************	************		***************************************			
stationnement taxi			*************	**********					
stationnement voitu			*************						
stationnement vélos				***************************************					
station de vélos part		placements)	***************************************	***************************************		***************************************			
zone de livraison (m			************	************					
piste cyclable marqu				***********					
arrêt de transports e			***************						
site propre transport				************		***************************************			
site propre transport		C. Marchaella Company (Company Company		***************************************	****				
site propre transport	s en commun + vélo	s (m linéaires)		**********		***************************************			
Trottoir (m²)			400	820	Pavés béton	Pavés béton			
Trottoir (m linéaires)			130	130		***************************************			
Trottoir cyclo-piéton			*************	**********					
Trottoir cyclo-piétor			***********						
LAIRAGE PUBLIC			Exist	ant	P	Projeté			
pologie (ex : console	poteau, axiale,)				***************************************				
ngueur (m linéaires)					***************************************				
ints lumineux (nombi	re)								
nsommation (kw/h)			***************************************			*******			
JRS ET ETENDUE	S D'EAU		Exista	int	P	rojeté			
ge d'un cours d'eau	m linéaires)				***************************************				
ge d'une étendue d'e	$au(m^2)$					*******			
auration des berges (n	n linéaires)								
auration d'un cours d	and the second s	res)			***************************************				
ise à ciel ouvert (m lis					***************************************				
ACES VERTS	☐ pub	lic privé	Exista	nt	Pr	ojeté			
s d'espace vert (ex : p			***************************************	*************					
ficie de l'espace vert			***************************************						
d'imperméabilisation						***************************************			
ise des travaux (m²)									
The state of the s					ication/rénovation				

Passerelle Pont	mode:	longueur (m):	surface tablier (m <sup>2</sup> ):
Tunnel	mode:	longueur (m):	surface tablier (m <sup>2</sup> ):
Bassin d'orage	capacité (m³):	longueur (m);	surface tablier (m²): volume en sous-sol (m³):
Ligne de métro Ligne de chemin de fer	longueur (m):	voies (nbre)	****** *** *** *** *** *** *** *** ***
Autre	longueur (m):	voies (nbre):	stations (nbre): stations (nbre):
CADRE X	Réglementation en vigueur et d	érogations sollicitées	***************************************
Le plan particulier de Le règlement d'urband Le permis de lotir :  L'arrêté de classem  Autre :	unal d'urbanisme (ou des bâtisses) ( anisme zoné (communal ou régional	égional d'urbanisme (RRU) et (à cocher : Quartier de la gare du Nord à la place RCU) : RCU Schaerbeek	Gaucheret
B: en cas de manque d	e place, compléter sur une fiche sim	ilaire, en annexe ou dans la note explic	cative visée à l'article 5, 2° de l'arrêté.
CADRE XI	Liste des documents joints à la	demande de permis d'urbanisme (co	ocher les documents joints à la demande)
Types de documents			
☑ 01. Formulaire de	demande de permis d'urbanisme (=	Annexe 1. de l'arrêté)	
□ 02. Note explicative	/e		
□ 03. Photos signific	atives		
□ 04. Plans (localisate)	tion, implantation, réalisation, détail	s)	
□ 05. Plans de synthe	èse (dossier A3)		
□ 06. Renseignemen	ts relatifs au titre de propriété		
☑ 07. Preuve du paie	ement des frais de dossier		
□ 08. Avertissement	au(x) (co)propriétaire(s) (= Annexe	2. de l'arrêté) + Preuve de l'avertisser	ment
☑ 09. Mandat			
☑ 10. Avis du SIAM	U + Jeu de plans cachetés par le SL	MU	
☐ 11. Proposition PE			
	ire à l'étude d'incidences ou rappor	t d'incidences	
		ative à la conservation de la nature	
	atif à la reconnaissance de l'état du		
		imposé par un plan d'affectation du se	
Secretary of the second	éalable du gestionnaire du cours d'é		of ou un regiement à urbanisme
☐ 17. Formulaire sta		au	
	ristique iivo		
☐ 18. Axonométrie			
☐ 19. Reportage pho			
	t l'existence d'un chantier		
☐ 21. Visuel de la pu	ablicité sur bâche de chantier et/ou	vinyle publicitaire ou assimilé	
☐ 22. Montage photo	os		
Liste des documents	spécifiques relatifs aux biens clas	sés ou inscrit sur la liste de sauvegar	de (ou en cours de classement ou d'inscriptio
☐ 23. Note d'intentio	ons		
☐ 24. Etudes prélimi	naires		

Autre(s)	prenant un relevé des éléments architecturaux ou de végétation et les détails d'exécution des interventions n des travaux et des techniques	
Autre(s)	and the des techniques	
<b>]</b>		
CADRE XII	Identité et déclaration de l'architecte	
	(à remplir pour les actes et travaux pour lesquels l'intervention d'un architecte est obligatoire)	
L'architecte auteu	ur des plans	
□ un architecte □ une « société ai □ l'association de et dont le mand		
oordonnées de l'a	architecte: M/Mme - Prénom:	
	IN INSTITUTE IN THE PROPERTY OF THE PROPERTY O	
Code postal:	Localité :	
	E-mail	
coordonnées de la forme juridique : Sa dresse du siège son dode postal : 1853 eprésentée par l'ar	A	
ans le cas où l'ai	é du contrôle de l'exécution des travaux et de leur conformité au permis d'urbanisme ainsi qu'à la réglementation de susnommé auteur des plans autre (coordonnées)  architecte chargé du contrôle est différent de l'architecte auteur des plans, le demandeur est tenu de fournir l'identer	
chitecte chargé de	le la mission de contrôle, à l'autorité délivrante, avant le début des travaux.	
éclaration de l'arc	chitecte auteur des plans	
déclare avoir pris déclare 🔲 n'avo 🖾 releve	roit d'exercer la profession d'architecte en Belgique et être valablement assuré. Is connaissance de la réglementation en vigueur visée au cadre X.  Dir relevé aucune contradiction entre ces dispositions et le projet faisant l'objet de la demande er que le projet faisant l'objet de la demande nécessite des dérogations sollicitées au cadre X.  Penseignements repris dans le présent cadre sont sincères et exacts.  Signature de l'architecte	
RE XIII	Auteur de projet (à remplir, le cas échéant, si l'auteur des plans est un professionnel (paysagiste, architecte d'intérgéomètre, graphiste,) et si les actes et travaux ne nécessitent pas l'intervention obligatoire d'un architecte)	rieur,
Mme - Prénom :	teur de projet et/ou d'autre(s) intervenant(s)  Nom:	
éphone :	Fax : E-mail : □	
DRE XIV	Déclaration du demandeur	

Je déclare avoir pris connaissance de la réglement Je déclare n'avoir relevé aucune contradiction Je sollicite les dérogations mentionnées dans	
Je certifie que les renseignements repris dans le p Je joins à ma demande les documents répertoriés	résent cadre sont sincères et exacts.
Le (date)	the se meter about
17-08-2017	W.J. VANDERSTADT Directeur Juridique et Financier

Remarque générale: les données fournies dans le cadre de la présente demande sont stockées, aux fins de gestion administrative des demandes de permis, dans la base de données informatique NOVA. Certaines données peuvent également figurer sur le site internet régional de l'urbanisme (exemple : l'affiche d'enquête publique pendant la durée de celle-ci).

GLOSSAIRE des principaux termes utilisés dans le présent formulaire de demande :

Accessoire : complémentaire de l'affectation principale et de superficie relative généralement faible,

Activités artisanales : activités de production où la création, la transformation ou l'entretien de biens meubles s'exerce principalement de manière manuelle et pouvant s'accompagner d'une vente directe au public.

Activités industrielles : activités de production mécanisée portant sur la fabrication ou la transformation de biens meubles ou sur l'exploitation de source d'énergie.

Activités de haute technologie :

1° Recherche en laboratoire ou conception utilisant et mettant en œuvre de manière significative des technologies avancées;

2° Activités productives de biens et de services recourant de manière significative au transfert de technologies en provenance des universités et des instituts supérieurs d'enseignement ou au résultat des recherches d'un laboratoire ou d'un bureau d'études.

Activités logistiques : processus intégré d'opérations que subit un produit fini après sa fabrication jusqu'à sa livraison au client, y compris l'étiquetage, le conditionnement, le stockage, la gestion de stock, la livraison, l'entretien et le service après vente. Sont assimilés aux activités logistiques, les travaux de gestion ou d'administration et les commerces qui en sont l'accessoire.

Activités productives : activités artisanales, activités de haute technologie, activités industrielles, activités de production de services matériels et de biens immatériels. Sont assimilés aux activités productives, les travaux de gestion ou d'administration, l'entreposage et les commerces qui en sont l'accessoire.

Activités de production de biens immatériels : activités de conception et/ou de production de biens immatériels fondée sur un processus intellectuel ou de communication ou liés à la société de la connaissance (production de biens audiovisuels, de logiciels, studios d'enregistrement, formation professionnelle spécialisée, services pré-presse, call centers, ...) ou encore relevant des technologies de l'environnement.

Activités de production de services matériels : activité de prestation de services ou liée à la prestation de services s'accompagnant du traitement d'un bien indépendamment de son processus de fabrication (ex. : transport de documents, entreposage de biens, services de nettoyage, de dépannage et d'entretien...).

Arbre à haute tige : arbre dont le tronc mesure au moins 40 cm de circonférence à 1,50 mètre de hauteur et qui atteint au moins 4,00 m de hauteur. Architecte: la profession d'architecte est règlementée en Belgique. Pour pouvoir exercer valablement la profession, il faut être membre d'un des tableaux de l'Ordre des Architectes et être légalement assuré en responsabilité professionnelle (cfr loi du 20/02/1939 sur la protection du titre et de la

profession d'architecte et loi du 26/06/1963 créant un Ordre des architectes).

Bassin d'orage : bassin dont la fonction essentielle est d'offrir un volume correctement dimensionné permettant, lors d'événement pluvieux intenses, un stockage temporaire de l'eau de pluie, avant redistribution lente vers un exutoire.

Bureau : local affecté :

- soit aux travaux de gestion ou d'administration d'une entreprise, d'un service public, d'un indépendant ou d'un commerçant ;

- soit à l'activité d'une profession libérale, à l'exclusion des professions médicales et paramédicales ;

- soit aux activités des entreprises de service intellectuel à l'exclusion des activités de production de services matériels et de biens immatériels.

Citerne d'eau de pluie : citerne dont la fonction essentielle est le stockage de l'eau de pluie en vue de sa réutilisation pour des usages domestiques. Commerce: ensemble des locaux accessibles au public dans lesquels lui sont fournis des services ou dans lesquels lui sont vendus des biens meubles, y compris les bureaux accessoires et locaux annexes.

Commerce de gros : ensemble des locaux dans lesquels sont vendus des biens meubles en quantités importantes à des détaillants, y compris les bureaux accessoires et locaux annexes.

Enseigne : inscription, forme ou image ou ensemble de celles-ci apposée sur un immeuble et relatif à une activité qui s'y exerce. Ne peut être assimilée à une enseigne une mention profitant à des tiers, telle que l'indication d'une marque ou de leurs produits.

Entreposage : stockage de biens meubles à ciel ouvert ou non.

Equipement d'intérêt collectif ou de service public : construction ou installation qui est affectée à l'accomplissement d'une mission d'intérêt général ou public, notamment les services des pouvoirs locaux, les immeubles abritant les assemblées parlementaires et leurs services, les équipements scolaires, culturels, sportifs, sociaux, de santé, de culte reconnus et de morale laïque. Sont également considérés comme de l'équipement d'intérêt collectif ou de service public, les missions diplomatiques, les postes consulaires de carrière des Etats reconnus par la Belgique ainsi que les représentations des entités fédérées ou assimilées de ces Etats. Sont exclus les locaux de gestion ou d'administration des autres services

Etablissement hôtelier: établissement d'accueil de personnes pouvant offrir des prestations de services à la clientèle, tel que hôtel, auberge, auberge de jeunesse, motel, pension, appart-hôtel, flat-hôtel, ...

Grand commerce spécialisé: commerce de superficie supérieure ou égale à 500 m² et dont l'activité consiste en la fourniture de services ou la vente

de biens meubles qui relève d'un secteur spécialisé à l'exclusion du secteur alimentaire. Logement : ensemble de locaux ayant été conçus pour l'habitation ou la résidence d'une ou plusieurs personnes, pour autant qu'une autre affectation n'ait pas été légalement implantée, en ce compris les maisons de repos et les lieux d'hébergement agréés ou subventionnés, et à l'exclusion des établissements hôteliers.

Parcelle : parcelle cadastrale.

Publicité: inscription, forme ou image destinée à informer le public ou à attirer son attention, en ce compris le dispositif qui la supporte, à l'exclusion des enseignes et de la signalisation des voiries, lieux et établissements d'intérêt général ou à vocation touristique

KADER XII	Identiteit en verklaring van de architect (in te vullen voor de handelingen en werken waarvoor de medewerking van een architect verplicht is)						
1/ De ontwerper van de							
De ontwerper van de leen architect een « architectenfin de feitelijke verenig en met als mandata							
Gegevens van de arc Rijksregisternr.: Adres: Postcode: Telefoon: Gegevens van de « a Juridische vorm: Adres van de maatsch Postcode: 1853 Vertegenwoordigd de	Chitect: Dhr/Mevr - Voornaam:						
2/ De architect belast 1	met de controle						
Indien de architect b	met de controle van de uitvoering van de werken en hun conformiteit met de stedenbouwkundige vergunning alsook met entering is :  de hierboven genoemde ontwerper van de plannen andere (gegevens):  Delast met de controle verschilt van de architect die de plannen ontwerpt, is de aanvrager ertoe gehouden aan de vergunnende t kenbaar te maken van de architect belast met de controle verschilt van de architect belast met de controle verschilt van de architect die de plannen ontwerpt, is de aanvrager ertoe gehouden aan de vergunnende						
Annual Control of the	t kenbaar te maken van de architect belast met de controleopdracht, en dit vóór de aanvang van de werken.  Ontwerper van de plannen						
Ik verklaar kennis i Ik verklaar  dat i dat l	te trecht heb in België het beroep van architect uit te oefenen en naar behoren verzekerd te zijn.  te hebben genomen van de geldende regelgeving bedoeld in kader X.  ik geen afwijking heb gevonden tussen deze bepalingen en het project dat het voorwerp uitmaakt van deze aanvraag het project dat het voorwerp uitmaakt van deze aanvraag de afwijkingen vereisen gevraagd in kader X.  nlichtingen in dit kader getrouw en juist zijn.  Handtekening van de architect:						
	Ontwerper van het project (In te vullen, in voorkomend geval, wanneer de ontwerper van de plannen een professional is						
KADER XIII	(landschapsarchitect, interieurontwerper, landmeter, grafisch vormgever,) en indien de handelingen en werken geen verplichte medewerking van een architect vereisen)						
Gegevens van de on Dhr/Mevr - Voornaa Adres :	twerper van het project en/of andere tussenkomende partijen m:						
Telefoon:	Fax: E-mail:						
KADER XIV	Verklaring van de aanvrager						
Ik verklaar hierbij lik verklaar da Ik vraag de to Ik verklaar dat de i	kennis te hebben genomen van de geldende regelgeving bedoeld in kader X  at ik geen afwijking heb gevonden tussen deze bepalingen en het project dat het voorwerp uitmaakt van deze aanvraag elating voor de afwijkingen vermeld in kader X  nlichtingen in dit kader getrouw en juist zijn.						
Op (aatum)	17 -08- 2017  W.J. VANDERSTADT  Direct Financier						

Algemene opmerking: de gegevens verschaft in het kader van deze aanvraag worden opgeslagen, met als doel het administratief beheer van de vergunningsaanvragen in de gegevensbank NOVA. Bepaalde gegevens kunnen eveneens zichtbaar zijn op de gewestelijke website stedenbouw (voorbeeld: aanplakbiljet van het openbaar onderzoek tijdens de duur ervan).